

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1990 B 12447  
Numéro SIREN : 379 155 369  
Nom ou dénomination : BPCE Lease

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2023 sous le numéro de dépôt 44842

## **BPCE LEASE**

Société Anonyme au capital de 354 096 074 €  
Siège social : 7 Promenade Germaine Sablon – 75013 Paris  
379 155 369 RCS Paris

---

### **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 25 MAI 2023**

---

#### **PROCÈS-VERBAL**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai à 13 heures 30, les actionnaires de la société BPCE Lease, société anonyme au capital de 354 096 074 €, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social sur convocation du conseil d'administration et suivant lettres adressées le 10 mai 2023.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Madame Catherine Halberstadt préside la séance en sa qualité de président du conseil d'administration.

BPCE représenté par M. Nicolas Namias et GCE Participations représenté par Mme Céline Hays Kiousis, les deux actionnaires présents et acceptant, sont appelés comme scrutateurs.

Le Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et le Cabinet Deloitte & Associés, commissaires aux comptes titulaires, régulièrement convoqués par courrier électronique avec demande d'accusé réception en date du 10 mai 2023, sont absents et excusés.

Les représentants du comité social et économique, régulièrement convoqués, sont absents.

M. Alexandre Aubineau est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents possèdent 16 702 645 actions sur les 16 702 645 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- les statuts de la société,
- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- les copies des lettres de convocation des commissaires aux comptes,
- la feuille de présence,
- les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- le rapport de gestion établi par le conseil d'administration,
- le rapport du conseil d'administration sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2021 aux personnes mentionnées à l'article L.511-71 du Code monétaire et financier,
- les rapports des commissaires aux comptes,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion de l'exercice 2022 établi par le conseil d'administration
2. Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022
3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
4. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022
5. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce
6. Consultation des actionnaires sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2022 aux personnes mentionnées à l'article L.511-71 du Code monétaire et financier
7. Ratification de la cooptation de M. Fouad Chehady en qualité d'administrateur
8. Ratification du transfert du siège social et de la modification corrélative des statuts
9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le président ouvre la discussion, après que les actionnaires ont pris connaissance du rapport de gestion établi par le conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

**Première résolution : Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2022, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître une perte de 73 852 818,76 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

**Deuxième résolution : Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, suivant la proposition du conseil d'administration, décide d'affecter la perte de l'exercice, d'un montant de 73 852 818,76 €, au compte de report à nouveau dont le montant débiteur sera porté à 234 969 044,93 €.

L'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

<b>Exercices</b>	<b>(*) Dividende net par action</b>
2019	2,09 €
2020	Néant
2021	Néant

*(\*) les dividendes sont éligibles à l'abattement prévu en application des dispositions de l'article 158-3.2° du CGI*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Troisième résolution : Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce et approbation desdites conventions**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce, et statuant sur ce rapport, en approuve les conclusions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Quatrième résolution : Consultation des actionnaires sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2022 aux personnes mentionnées à l'article L.511-71 du Code monétaire et financier**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, consultée en application de l'article L 511-73 du Code monétaire et financier, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 aux catégories de personnel visées à l'article L. 511-71 du Code monétaire et financier, s'élevant à 2 796 309 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Cinquième résolution : Ratification de la cooptation de M. Fouad Chahady en qualité d'administrateur**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation faite par le conseil d'administration du 7 décembre 2022 de M. Fouad Chahady en qualité d'administrateur, en remplacement de la Caisse d'Epargne Côte d'Azur, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Sixième résolution : Ratification du transfert du siège social et de la modification corrélative des statuts**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la décision du conseil d'administration du 7 décembre 2022 de transférer le siège social de la Société, du 50 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris, au 7 promenade Germaine Sablon 75013 Paris, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023, ainsi que la modification corrélative de l'article 4 des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Septième résolution : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs à la société LEXTENSO - Petites Affiches, La Grande Arche – Paroi nord - 1, Parvis de la Défense –92044 Paris La Défense (RCS Nanterre 552 119 455), à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité ou de dépôt partout où besoin sera et notamment pour effectuer toutes modifications ou inscriptions au Registre du commerce et des Sociétés et signer toute formule à cet effet, en ce y compris par voie dématérialisée avec signature électronique.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme  
Paris, le 30 mai 2023



Gouvernance Groupe BPCE  
Alexandre Aubineau

# **BPCE LEASE**

Société Anonyme

7, promenade Germaine Sablon

75013 Paris

---

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2022

# BPCE LEASE

Société Anonyme

7, promenade Germaine Sablon

75013 Paris

---

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

---

À l'Assemblée générale de la société BPCE LEASE,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BPCE LEASE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L. 823-19 du Code de commerce.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**



Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## ■ Identification et dépréciation des créances douteuses

 <b>Risque identifié et principaux jugements</b>	 <b>Notre approche d'audit</b>
<p>BPCE Lease constitue des dépréciations et des provisions afin de couvrir les pertes de crédit avérées sur des créances octroyées dans le cadre de ses activités de crédit-bail ou sur des garanties portant sur des prêts accordés par les autres établissements de crédit-bail filiales du groupe BPCE.</p> <p>Dans un environnement marqué par une incertitude importante, la détermination des dépréciations sur créances douteuses requiert une part importante de jugement notamment pour identifier les créances devant faire l'objet d'une dépréciation et pour apprécier le montant à comptabiliser.</p> <p>Nous avons considéré que ces dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit dans la mesure où elles représentent une zone d'estimation significative pour l'établissement des comptes.</p> <p>Les créances douteuses sur opérations de crédit-bail et de location simple s'élèvent à 82,8M€ au titre de l'exercice 2022. Ces créances font l'objet de dépréciations à hauteur de 65,0M€.</p> <p>Se référer aux notes II – Note 3 « Méthodes d'évaluation » et III. 1.D de l'annexe pour plus de détails.</p>	<p>Nos travaux ont été adaptés pour tenir compte de l'évolution des risques et d'un niveau d'incertitude accru. Nous avons notamment apprécié la pertinence du dispositif de contrôle interne de BPCE Lease.</p> <p>Nous avons pris connaissance des contrôles clés mis en place par BPCE Lease, en particulier ceux liés à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la classification des expositions en créances douteuses,</li> <li>- l'identification des indicateurs de dépréciation (tels que l'existence d'impayés),</li> <li>- la détermination des dépréciations de créances douteuses tenant compte de la valorisation des garanties disponibles.</li> </ul> <p>En complément, pour un échantillon de dossiers sélectionnés sur la base de critères de matérialité et de risque, nous avons procédé à une revue de crédit consistant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- prendre connaissance des dernières informations disponibles sur la situation des contreparties sensibles et douteuses,</li> <li>- analyser et évaluer les estimations de provisions arrêtées par la direction sur la base des informations mises à notre disposition par l'établissement,</li> <li>- vérifier le correct enregistrement en comptabilité des dépréciations estimées.</li> </ul>

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

## **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

## **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société BPCE LEASE par l'assemblée générale du 31 mai 2006 pour le cabinet Deloitte et Associés et par celle du 28 mai 2015 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers

Au 31 décembre 2022, le cabinet Deloitte et Associés était dans la 17ème année sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers dans la 8ème année de sa mission sans interruption.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L. 823-19 du Code de commerce de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

#### **Rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L. 823-19 du Code de commerce**

Nous remettons au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L. 823-19 du Code de commerce un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L. 823-19 du Code de commerce, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L. 823-19 du Code de commerce la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L. 823-19 du Code de commerce des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 10 mai 2023

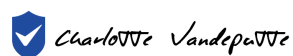
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

 Antoine Priollaud

Antoine PRIOLLAUD

Deloitte & Associés

 Charlotte Vandeputte

Charlotte VANDEPUTTE

**EXERCICE 2022**

---

**COMPTES INDIVIDUELS ANNUELS**

**BPCE LEASE**

# 1 Bilan et hors bilan

## ACTIF

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Caisses, banques centrales		2	2
Effets publics et valeurs assimilés		0	0
Créances sur les établissements de crédit	1.A	496 828	1 024 878
Opérations avec la clientèle	1.D	255 404	186 049
Obligations et autres titres à revenu fixe		0	0
Actions et autres titres à revenu variable		0	0
Participations et autres titres détenus à long terme		0	0
Parts dans les entreprises liées	1.B	539 177	541 687
Opérations de crédit-bail et de locations simples	1.C	7 010 840	6 022 945
Immobilisations incorporelles	1.E	30 437	28 776
Immobilisations corporelles	1.E	360	947
Autres Actifs	1.F	243 844	146 064
Comptes de régularisation	1.G	7 962	10 469
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>8 584 854</b>	<b>7 961 817</b>

## PASSIF

<i>en milliers d'euros</i>		31/12/2022	31/12/2021
Banques centrales		0	0
Dettes envers les établissements de crédit	1.H	7 785 988	7 249 270
Opérations avec la clientèle	1.K	758	432
Dettes représentées par un titre	1.I	5 169	10 046
Autres passifs	1.J	321 741	192 536
Comptes de régularisation	1.L	162 779	139 768
Provisions	1.M	49 200	36 693
Dettes subordonnées		0	0
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	1.M	1 742	1 742
<b>Capitaux propres hors FRBG</b>			
Capital souscrit	1.N	354 096	354 096
Primes d'émission	1.N	117 198	117 198
Réserves	1.N	21 152	21 152
Ecart de réévaluation	1.N	0	0
Provisions réglementées et subventions d'investissement	1.N	0	0
Report à nouveau	1.N	-161 116	-137 122
Résultat de l'exercice (+/-)	1.N	-73 853	-23 994
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>8 584 854</b>	<b>7 961 817</b>

## HORS BILAN

<i>en milliers d'euros</i>		<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
<b>Engagements donnés</b>			
Engagements de financement	<b>2.B</b>	1 393 539	955 065
Engagements de garantie	<b>2.B</b>	60 205	1 047 136
Engagements sur titres		0	0
Engagements sur instruments financier a terme	<b>2.A</b>	4 075 921	1 155 250
<b>Engagements reçus</b>			
Engagements de financement	<b>2.C</b>	110 000	110 000
Engagements de garantie	<b>2.C</b>	4 126 445	3 737 529
Engagements sur titres	<b>2.C</b>	0	0

## 2 Compte de résultat

## RESULTAT

<i>en milliers d'euros</i>		<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Intérêts et produits assimilés	<b>3.A</b>	38 693	46 513
Intérêts et charges assimilés	<b>3.A</b>	-59 839	-29 468
Produits sur opérations de crédit bail et de location simple	<b>3.B/3.C</b>	2 715 912	2 446 943
Charges sur opérations de crédit bail et de location simple	<b>3.B/3.C</b>	-2 723 349	-2 442 665
Revenus des titres à revenu variable	<b>3.F</b>	37 242	38 267
Commissions (produits)	<b>3.D</b>	1 748	639
Commissions (charges)	<b>3.D</b>	-29 409	-26 523
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	<b>3.E</b>	-73	-396
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		0	0
Autres produits d'exploitation bancaire	<b>3.G</b>	1 158	1 158
Autres charges d'exploitation bancaire		0	0
<b>Produit net bancaire</b>		<b>-17 917</b>	<b>34 468</b>
Charges générales d'exploitation	<b>3.H</b>	-63 135	-52 934
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	<b>3.H</b>	-4 161	- 8 590
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>-85 213</b>	<b>-27 056</b>
Coût du risque	<b>3.I</b>	-10 056	-123
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>-95 269</b>	<b>-27 179</b>
Gains ou pertes sur actif immobilisés	<b>3.J</b>	-2 518	-4 781
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>-97 787</b>	<b>-31 960</b>
Resultat exceptionnel		0	0
Impôt sur les bénéfices	<b>3.L</b>	23 934	7 966
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées		0	0
<b>RESULTAT NET</b>		<b>-73 853</b>	<b>-23 994</b>

**RESULTAT (présentation financière)**

<i>en milliers d'euros</i>		<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Intérêts et produits assimilés	<b>3.A</b>	38 693	46 513
Intérêts et charges assimilés	<b>3.A</b>	-59 839	-29 468
Produits sur opérations de crédit bail et de location simple	<b>3.B/3.C</b>	2 715 912	2 446 943
Charges sur opérations de crédit bail et de location simple		-2 563 930	-2 320 428
Revenus des titres à revenu variable	<b>3.F</b>	37 242	38 267
Commissions (produits)	<b>3.D</b>	1 748	639
Commissions (charges)	<b>3.D</b>	-29 409	-26 523
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	<b>3.E</b>	-73	-396
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		0	0
Autres produits d'exploitation bancaire	<b>3.G</b>	1 158	1 158
Autres charges d'exploitation bancaire		0	0
<b>Produit net bancaire</b>		<b>141 502</b>	<b>156 702</b>
Charges générales d'exploitation	<b>3.H</b>	-63 135	-52 934
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	<b>3.H</b>	-4 161	-8 590
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>74 206</b>	<b>95 179</b>
Coût du risque	<b>3.I</b>	-10 056	-123
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>64 150</b>	<b>95 057</b>
Gains ou pertes sur actif immobilisés	<b>3.J</b>	-2 518	-4 781
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>61 632</b>	<b>90 277</b>
Resultat exceptionnel		0	0
Impôt sur les bénéfices		64 149	32 273
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées		0	0
<b>RESULTAT NET</b>		<b>125 781</b>	<b>122 750</b>

# BPCE LEASE

<b><i>I – Cadre général</i></b> .....	<b>7</b>
a) Cadre juridique et financier.....	7
b) Faits caractéristiques de l'exercice.....	7
c) Evènements postérieurs à la clôture.....	8
<b><i>II – Principes et méthodes comptables</i></b> .....	<b>8</b>
<b>NOTE 1 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES</b> .....	<b>8</b>
<b>NOTE 2 – CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE</b> .....	<b>8</b>
<b>NOTE 3 – METHODES D'EVALUATION</b> .....	<b>9</b>
3.A Crédit-bail, location avec option d'achat et location simple.....	9
3.B Participations et parts dans les entreprises liées.....	10
3.C Immobilisations propres.....	11
3.D Dépréciations et provisions.....	11
3.E Créances et dettes avec les établissements de crédit.....	11
3.F Les engagements hors bilan.....	12
3.G Passifs sociaux, engagement en matière de retraite et de médaille du travail.....	12
3.H Produits sur opérations de crédit-bail et de location.....	13
3.I Intérêts et charges assimilées.....	13
3.J Revenus des titres.....	13
3.K Charges générales d'exploitation.....	13
3.L Impôt sur les Sociétés.....	13
3.M Le risque de taux.....	13
3.N Autres informations.....	14
<b><i>III – Informations sur les postes du bilan, du hors bilan et du compte de résultat</i></b> .....	<b>15</b>
<b>NOTE 1 – BILAN</b> .....	<b>15</b>
1.A Créances sur les établissements de crédit.....	15
1.B Participations et parts dans les entreprises liées.....	15
1.C Crédit-bail, location avec option d'achat et location simple.....	15
1.D Tableaux de classement des créances, provisions et décotes.....	16
1.E Immobilisations incorporelles et corporelles.....	16
1.F Autres actifs.....	17
1.G Comptes de régularisation (actif).....	17
1.H Dettes sur les établissements de crédit.....	17
1.I Dettes représentées par un titre.....	18
1.J Autres passifs.....	18
1.K Opérations avec la clientèle.....	18
1.L Comptes de régularisation (passif).....	18
1.M Provisions pour risques et charges.....	18
1.N Capitaux propres.....	20
<b>NOTE 2 – HORS BILAN</b> .....	<b>20</b>
2.A Opérations sur instruments financiers à terme.....	20
2.B Engagements donnés.....	20
2.C Engagements reçus.....	20
<b>NOTE 3 – COMPTE DE RESULTAT</b> .....	<b>21</b>
3.A Intérêts charges et produits assimilés.....	21
3.B Opérations de crédit bail et de LOA.....	21
3.C Opérations de location simple.....	22
3.D Produits et charges de commissions.....	22
3.E Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation.....	23
3.F Titres à revenu variable.....	23
3.G Autres charges et produits d'exploitation.....	23
3.H Charges générales d'exploitation.....	24
3.I Coût du risque.....	24

3.J Résultat sur actif immobilisé .....	24
3.K Résultat exceptionnel.....	24
3.L Impôts sur les bénéfices.....	25
<b><i>IV – Informations sur les postes du bilan, du hors bilan et du compte de résultat.....</i></b>	<b>25</b>
a) Consolidation .....	25
b) Proposition d'affectation du résultat* .....	25
c) Etat des créances et des dettes selon la durée restant à courir .....	25
d) Ventilation sectorielle des encours.....	26
d-1) Ventilation sectorielle selon la notation Banque de France .....	26
d-2) Ventilation sectorielle selon la nature des biens financés.....	26
d-3) Ventilation sectorielle selon la localisation des biens financés.....	26
e) Principaux éléments concernant les entreprises liées et le réseau des Banques Populaires et Caisses d’Epargne .....	27
f) Effectif par catégorie socio-professionnelle .....	27
g) Participations.....	27
h) Répartition de l'actionnariat 31/12/2022 .....	28
i) Honoraires des Commissaires aux comptes.....	28

**I – Cadre général****a) Cadre juridique et financier**

BPCE LEASE est un établissement de crédit spécialisé dans le crédit-bail mobilier dont le statut et le fonctionnement sont définis par la loi du 2 juillet 1966.

Le capital social de BPCE LEASE s'élève à 354 millions d'euros et est composé de 16 702 645 actions de nominal 21,2 euros entièrement libérées.

**b) Faits caractéristiques de l'exercice**

Dans le cadre des tests de dépréciations sur les titres de participation, une dotation de provision pour dépréciation de 2,510 millions d'euros a été comptabilisée en 2022 sur les titres de la société Cicobail portant le stock de provisions sur ces titres à 43,659 millions d'euros.

La garantie accordée par BPCE Lease à ses filiales de crédit-bail immobilier en gestion extinctive Cicobail et BPCE Bail a été dénoncée au 31 décembre 2021. A ce titre, cette convention n'a pas continué à produire ces effets en 2022 et aucun montant n'a été comptabilisé (Commissions, appel en garantie) au titre de l'année.

Dans le cadre du programme Well de déménagement d'une partie des salariés du Groupe BPCE, celui-ci a mis en place un Schéma Directeur Immobilier (SDI). Ce programme de transformation des implantations immobilières sur l'Ile de France prévoit notamment la réduction du nombre d'immeubles de 27 à 9 en cible et l'aménagement homogène en Flex-office commun à toutes les entités. A ce titre BPCE Lease a signé une convention avec le Groupe qui organise la refacturation de certains coûts inhérents à ce projet de transformation :

- les frais de remise en état et indemnités de libération anticipée des immeubles abandonnés,
- les doubles loyers,
- les coûts projets du SDI informatique et logistique non immobilisés (frais de gestion de projet et de conduite du changement, mises au rebut d'aménagements portées par l'Opérateur immobilier, etc.).

Au titre de cette convention, qui a pris effet le 31 décembre 2021, BPCE Lease a constaté dans ces comptes une charge de l'exercice 2022 pour 1 099 K€.

Dans le cadre de son refinancement, BPCE Lease a emprunté, au premier semestre 2020, auprès de BPCE des refinancements aux conditions qui répliquent les conditions du TLTRO3 émis par la Banque Centrale Européenne.

Les opérations sont comptabilisés au coût amorti. Les intérêts sont constatés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif estimé en fonction des hypothèses d'atteinte des objectifs de production de prêts fixés par la BCE. S'agissant d'un taux de rémunération révisable, le taux d'intérêt effectif appliqué varie d'une période à l'autre. Le Groupe BPCE ayant atteint les objectifs de production de prêts fixés par la BCE, la bonification de -0,50% est constatée prorata temporis sur l'ensemble de la durée des emprunts. Le complément de bonification de -0,50% qui s'écoule de juin 2020 à juin 2022 a été constaté prorata temporis sur cette période.

Le 27 octobre, la BCE a annoncé une modification de la rémunération du TLTRO3 à compter du 23 novembre 2022 :

- jusqu'au 22 novembre 2022, le taux applicable est la moyenne des MRO de la BCE minoré de la bonification de -0,50% depuis la date de départ des emprunts jusqu'au 22 novembre 2022
- à partir du 23 novembre 2022, le taux applicable est le MRO, minoré de la bonification de -0,50%, observé au jour le jour jusqu'à la date d'échéance.

Cette décision de la BCE a été prise en compte dès l'arrêté des comptes de l'exercice 2022.

### **c) Evènements postérieurs à la clôture**

BPCE Lease a acquis le 16 février 2023 deux sociétés spécialisées dans la location-financement du matériel pour les professionnels de santé installés en France. A l'issue de cette acquisition, BPCE Lease devient l'unique actionnaire d'Eurolocatique et de Médidan.

Il n'y a pas eu d'autres évènements postérieurs à la clôture.

## **II – Principes et méthodes comptables**

### **NOTE 1 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES**

Les comptes annuels de BPCE LEASE, arrêtés le 31 décembre 2021 sont établis et présentés conformément aux règles définies par BPCE dans le respect du règlement n°2016-07 de l'Autorité des Normes comptables, sous réserve des adaptations prévues par le règlement ANC 2014-07 relatif au plan comptable des établissements de crédit.

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement n°2016-07 de l'Autorité des Normes comptables.

Les règlements CRC n°2002-10 relatif aux amortissements et dépréciations d'actifs et CRC n°2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs n'ont pas été appliqués. En effet, l'Avis n°2006-C du 4 octobre 2006 du CNC exclut, dans les comptes individuels les contrats de location au sens d'IAS 17 du champ d'application du règlement n°2004-06 du CRC. Aucune provision pour grosse réparation n'a été comptabilisée en raison de la nature des immobilisations financées et des immobilisations d'exploitation.

Conformément à la recommandation n°2013-02 du 7 novembre 2013 de l'Autorité des Normes comptables, BPCE LEASE continue d'appliquer la recommandation du Conseil National de la Comptabilité n°2003-R-01 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Enfin, BPCE LEASE a comptabilisé, à compter du 01/01/2010, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction selon les dispositions prévues au règlement n°2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables. La méthode retenue est l'étalement linéaire, sur la durée de vie effective du crédit, des charges et produits soumis au règlement n°2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables.

Ces comptes individuels sont intégrés dans les comptes consolidés du Groupe BPCE.

### **NOTE 2 – CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE**

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice 2022.

### NOTE 3 – METHODES D’EVALUATION

La méthode retenue pour l’évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d’amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### **3.A Crédit-bail, location avec option d'achat et location simple**

Les immobilisations destinées à la location sont enregistrées comme suit :

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine.

La valeur nette de dotation aux amortissements et aux provisions des immobilisations ne peut excéder la valeur de l’encours financier des contrats qui y sont attachés.

Le niveau d'amortissement retenu en cumul est compris entre le minimum linéaire en cumul et le maximum dégressif en cumul.

Pour ce qui concerne la dotation aux amortissements 2022, la fourchette fiscale autorisée pour BPCE LEASE s’étend de 1 030 millions d’euros pour le minimum légal correspondant à la dotation linéaire à 2 244 millions d’euros pour le maximum correspondant à la dotation calculée à 100% de l’amortissement dégressif pour les matériels éligibles à ce mode d’amortissement.

La dotation nette aux amortissements retenue par BPCE LEASE hors succursales pour l’exercice 2022 s’élève à 2 253 millions d’euros. La dotation nette de BPCE LEASE MADRID s’élève à 47 millions d’euros et celle de BPCE LEASE MILAN à 164 millions d’euros.

La « Réserve Latente» est formée par l’écart existant entre l’encours financier des contrats de location et de crédit-bail, et la valeur nette comptable des immobilisations rattachées à ces mêmes contrats.

Compte tenu du montant de dotation aux amortissements de 2 335 millions d’euros retenu chez BPCE LEASE, la Réserve Latente Cumulée hors succursales au 31/12/2022 s’élève à 1 211 millions d’euros (1 211 398 602 Euros). La Réserve latente Cumulé de la succursale BPCE Lease Madrid s’élève à 9,8 millions d’euros (9 847 230 Euros).

L’impôt différé relatif à la Réserve Latente de BPCE LEASE impactant le compte de résultat en 2022 est une charge de 40 millions d’euros (40 214 269 Euros). L’impôt différé est calculé sur la base des futurs taux d’impôt et de l’année de retournement de la réserve latente définie en fonction de l’écoulement de la valeur nette financière et des dates de fin de contrats. Pour les années à compter de 2022, le seul taux retenu est de 25,83 %.

L’encours financier pour sa part est :

- Diminué des dépréciations pour pertes en capital : pertes probables sur les matériels attachés aux contrats résiliés et des dépréciations pour risques de perte en capital, pour un total de 14,5 millions d’euros.
- Augmenté de la part en capital des loyers qui courent, après le 31 décembre. En effet, les loyers sont perçus d’avance et comptabilisés prorata temporis : financièrement, ils comportent une part en capital qui amortit l’encours financier et une part en intérêt qui rémunère le capital restant dû.

Les impayés et les créances douteuses :

Les créances douteuses sont constituées de l’ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un concours au moins présente un risque de crédit avéré, identifié de manière individuelle. Un risque est avéré dès lors qu’il est probable que l’établissement ne percevra pas tout ou partie

des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois.

Un encours douteux compromis est un encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé. Les créances déchues de leur terme, les contrats de crédit-bail résiliés, sont présumés devoir être inscrits en douteux compromis. L'existence de garanties couvrant la quasi-totalité des risques et les conditions d'évolution de la créance douteuse doivent être prises en considération pour qualifier un encours douteux de compromis et pour quantifier la dépréciation. Un an après sa classification en encours douteux, un encours douteux est présumé être compromis.

Nonobstant le règlement n°2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC), l'identification en encours douteux est effectuée notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois consécutifs au en harmonisation avec les événements de défaut définis à l'article 178 du règlement européen n°575/2013 du 26 juin 2013 relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et les orientations de l'EBA (EBA/GL/2016/07) sur l'application de la définition du défaut et le règlement délégué 2018/1845 de la Banque Centrale Européenne relatif au seuil d'évaluation de l'importance des arriérés sur des obligations de crédit, applicable au plus tard au 31 décembre 2020. La définition des encours en défaut est ainsi précisée par l'introduction d'un seuil relatif et d'un seuil absolu à appliquer aux arriérés de paiement pour identifier les situations de défaut, la clarification des critères de retour en encours sains avec l'imposition d'une période probatoire et l'introduction de critères explicites pour le classement en défaut des crédits restructurés.

### **3.B Participations et parts dans les entreprises liées**

Ce poste enregistre la valeur d'acquisition des titres détenus par la Société dans les sociétés dont elle assure le contrôle ou dans lesquelles elle exerce une influence, directement ou indirectement. Il n'est pratiqué une dépréciation de ces titres ou créances que s'il est justifié d'une dépréciation par rapport à la valeur d'usage. Celle-ci est déterminée en fonction de critères fondés sur la rentabilité et les perspectives de développement et sur le patrimoine des titres détenus. Dans le cas où la valeur nette comptable serait supérieure à la valeur d'usage, une dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de participation est constitué des principales lignes suivantes :

- LEASE EXPANSION dont l'activité est la location financière informatique,
- BPCE ENERGECO (SOFERGIE), dont l'activité est le crédit-bail ou la location financière de biens meubles ou immeubles dans le secteur de l'environnement, des économies d'énergie et des collectivités locales,
- BPCE LEASE IMMO dont l'activité est le crédit-bail immobilier et dans une moindre mesure, la location simple,
- BPCE BAIL dont l'activité est également le crédit-bail immobilier et dans une moindre mesure, la location simple, cette société conclue également des prêts pour une activité de Fiducie.
- BPCE PERSONAL CAR LEASE, société, dont l'objet est la location longue durée de véhicules pour les particuliers,
- CICOBAIL, société Sicomi dont l'activité est le crédit-bail immobilier et dans une moindre mesure, la location simple, cette société est actuellement gérée en mode extinctif,
- BPCE LEASE REUNION dont l'activité est le crédit-bail mobilier,
- BPCE LEASE TAHITI dont l'activité est le crédit-bail mobilier,
- BPCE LEASE NOUMEA dont l'activité est le crédit-bail mobilier,
- BPCE CAR LEASE dont l'activité est la location longue durée de voitures,
- CO ASSUR, courtier en assurance,
- SUD OUEST BAIL, dont l'activité est le crédit-bail immobilier, cette société est actuellement gérée en mode extinctif,
- BATILEASE, dont l'activité est le crédit-bail immobilier et dans une moindre mesure, la location simple, cette société est actuellement gérée en mode extinctif,

- INTERCOOP, dont l'activité est le crédit-bail immobilier et dans une moindre mesure, la location simple, cette société est actuellement gérée en mode extinctif.

### **3.C Immobilisations propres**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties suivant le mode linéaire ou dégressif :

- agencements : 10 ans,
- mobilier et matériel de bureau : 5 à 6 ans 2/3,
- logiciels acquis : 3 ans.

Les immobilisations reçues dans le cadre d'opérations de fusion ou d'apport sont amorties sur la durée restant à courir.

Le cas échéant, les immobilisations peuvent faire l'objet d'une dépréciation.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement. Ils sont amortis en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Cette durée est comprise entre 1 et 3 années selon les logiciels créés.

### **3.D Dépréciations et provisions**

#### **Dépréciations des créances douteuses**

Elles sont inscrites à l'actif du bilan en déduction des créances y afférentes et portent essentiellement sur des loyers impayés et des indemnités de résiliation. Elles sont constituées pour couvrir un risque probable ou certain de non recouvrement total ou partiel résultant d'événements en cours à la clôture de l'exercice.

#### **Dépréciation des ITNL**

Toute résiliation ou résolution de contrat entraîne un examen de la valeur bilancielle et de la valeur vénale du bien, l'écart éventuel constaté pouvant conduire à une dépréciation de la valeur de l'actif.

Les mouvements de dépréciations afférents aux actifs loués en crédit-bail et location financière sont inscrits en produit net bancaire.

#### **Provisions pour risques et charges**

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges directement liés ou non liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code, nettement précisées quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.

A moins d'être couverte par un texte spécifique, la constitution de telles provisions est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers, conformément aux dispositions du CRC n°2000-06.

Elles couvrent principalement des risques relatifs à des engagements par signature envers LEASE EXPANSION notamment.

### **3.E Créances et dettes avec les établissements de crédit**

- Créances avec les établissements de crédit

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Les créances sur les établissements de crédit sont inscrites au bilan à leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentés des intérêts courus non échus et nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.

- Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur durée initiale (à vue ou à terme) et les dettes envers la clientèle sont présentées selon leur nature (comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts de la clientèle). Sont incluses, en fonction de leur contrepartie, les opérations de pension matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sont enregistrés en dettes rattachées.

### **3.F Les engagements hors bilan**

#### **Les engagements donnés et reçus**

Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle : ceux-ci sont évalués à partir des contrats signés non transmis au back-office et ceux traités par ce dernier mais pour lesquelles la dépense auprès du fournisseur n'est pas encore intervenue.

Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit : ils sont essentiellement relatifs aux engagements reçus des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne dans le cadre du partage de risques sur les dossiers apportés par les deux réseaux ;

#### **Les opérations sur instruments financiers à terme**

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux d'intérêt, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes comptables.

Les contrats sont comptabilisés en hors bilan pour leur montant notionnel.

Les opérations d'échange de taux d'intérêt sont des opérations de macro-couverture et font l'objet d'une comptabilisation d'intérêts prorata temporis, selon la méthode obligataire. Ces instruments sont généralement conservés par BPCE LEASE jusqu'à leur échéance. Toutefois, lorsque des mouvements affectent les actifs que ces instruments couvraient (cessions et rachats anticipés etc...), des annulations anticipées d'instruments sont effectuées.

### **3.G Passifs sociaux, engagement en matière de retraite et de médaille du travail**

Les passifs sociaux sont provisionnés conformément à la recommandation n°2013-02 du 7 novembre 2013 de l'Autorité des Normes comptables.

La provision comptabilisée au bilan correspond :

- À la valeur actuarielle des engagements de retraite et prestations assimilées relatifs au personnel en activité ;
- Minorée de la valeur de marché des actifs venant en couverture des engagements ;
- Minorée ou majorée des écarts actuariels résultant :
  - Des écarts d'expérience liés aux variables démographiques
  - Des évolutions des hypothèses actuarielles (taux d'actualisation, taux de sortie, taux de progression des salaires)
  - Des différences constatées entre le rendement réel et le rendement attendu des plans d'actifs en couverture.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au 31 décembre 2022 sont les suivantes :

## **BPCE LEASE**

- Pour le complément de pension bancaire CAR, le taux d'actualisation retenu est de 3,13 % et le rendement attendu des actifs de 0,86 % ;
- Pour les indemnités de fin de carrière, le taux d'actualisation retenu est de 3,11 % et le taux de rendement attendu de 0,78 % ;
- Pour les médailles du travail, le taux d'actualisation est de 3,64 %;

La méthode du corridor est appliquée pour les engagements de retraite et assimilés.

La valorisation des indemnités de fin de carrière a été impactée par l'arrêté ministériel du 18 juillet 2005 qui permet à un employeur de mettre à la retraite le salarié sans chargement. Cet impact est analysé comme un changement de régime à amortir sur la durée résiduelle d'acquisition des droits à compter de juillet 2005.

### **3.H Produits sur opérations de crédit-bail et de location**

Ils sont constitués des loyers de crédit bail, de location avec option d'achat et de location simple.

Les loyers sont facturés et perçus d'avance. Les périodes de location peuvent être mensuelles, trimestrielles, semestrielles ou annuelles. Les loyers sont enregistrés en produits comptabilisés d'avance pour la période qui court après la date d'arrêt.

Sont également enregistrés en compte de produits :

- les plus-values fiscales des matériels liés aux contrats,
- les indemnités de résiliation qui correspondent aux loyers restant dus par les locataires lors de la résiliation des contrats ; ces indemnités sont provisionnées à 100%,
- et la part en intérêts des dotations et reprises de provision pour créances douteuses, pour risques et charges sur crédit bail et la part en intérêts des récupérations sur créances amorties.

### **3.I Intérêts et charges assimilées**

Ils sont constitués essentiellement du coût de refinancement de la Société, principalement auprès de NATIXIS et BPCE.

### **3.J Revenus des titres**

Les dividendes sont comptabilisés dès que leur paiement a été décidé par l'organe compétent. Ils sont enregistrés en « Revenus des titres à revenu variable ».

### **3.K Charges générales d'exploitation**

Elles recouvrent l'ensemble des frais de gestion du groupe, y compris les impôts et taxes, nets des refacturations à ces participations.

### **3.L Impôt sur les Sociétés**

Ce poste enregistre l'impôt calculé et également, selon les règles définies par le règlement n°2000-03, les dotations et reprises de provisions pour risques et charges sur litiges fiscaux.

### **3.M Le risque de taux**

Les engagements de BPCE LEASE (concours de crédit bail et de location) sont essentiellement des concours à taux fixe.

## BPCE LEASE

Outre ses fonds propres, BPCE LEASE accède auprès de BPCE à des refinancements à taux fixe d'une durée comprise entre 1 et 5 ans, ainsi qu'à des refinancements à taux variables, indexés Euribor. Ces refinancements à taux variables font l'objet d'une couverture par l'intermédiaire d'opérations sur instruments à terme (échanges de taux, caps, floors, collars...).

La gestion du risque de taux optimise le coût du refinancement dans des limites de gestion de l'impasse à taux fixe, fixées par le Conseil d'Administration.

La BCE a mis en place en 2020 une nouvelle opération de refinancement à Long Terme (TLTRO 3) visant à préserver des conditions favorables d'octroi de crédits bancaires. Les emprunts TLTRO 3 ont une maturité de 3 ans, sont remboursables in-fine avec possibilité de remboursement anticipé après 12 mois.

Le taux de rémunération applicable dépend de l'atteinte de certains objectifs fixés par la BCE (taux des dépôts si atteinte des objectifs) et est révisable sur la durée du refinancement. Pour les contreparties dont le montant net des prêts éligibles entre mars 2020 et mars 2021 est stable, la rémunération correspond au taux de dépôt auquel s'ajoute une bonification de 50 bp sur 12 mois.

Pour mémoire, les conditions de TLTRO 3 ont fait l'objet d'une nouvelle modification au cours de l'année 2022 suite à une décision de la BCE consécutive à la reprise de l'inflation.

En raison du Covid, le taux applicable jusqu'au 23 juin 2022 était de 1% (surbonification incluse).

Le taux applicable à compter du 23 juin 2022 est la moyenne du taux de facilité de dépôt de la BCE depuis le début de l'opération jusqu'à échéance.

### 3.N Autres informations

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, BPCE Lease est intégrée fiscalement avec BPCE SA. Aux bornes du pôle Crédit-bail et pour ses participations, BPCE Lease constitue un sous-groupe d'intégration fiscale dont elle est la société mère.

A ce titre, elle devient la seule redevable de l'impôt vis-à-vis de BPCE SA pour elle et l'ensemble de ses participations.

Les participations déclarent leur impôt sur les sociétés à BPCE Lease et BPCE Lease déclare à BPCE SA le résultat d'ensemble du sous groupe d'intégration fiscale.

Au 31 décembre 2022, le sous groupe d'intégration fiscale dont BPCE Lease est l'entité mère est constitué de 13 entités.

Au titre de l'exercice 2022, le résultat fiscal de BPCE Lease seule est un déficit de 123 911 781 €. Le résultat fiscal constitué par l'ensemble des entités du pôle est un déficit de 48 719 491 €.

Au titre de l'exercice 2022, BPCE Lease a constaté dans ses comptes un produit d'impôt de 19 563 K€ décomposé comme suit :

- Produit d'impôt d'intégration fiscale sur les participations bénéficiaires pour 18 342 K€
- Charge nette des variation de provisions pour restitution d'IS sur participations déficitaires pour 31 K€
- Crédit d'impôt sur les sociétés pour 1 251 K€.

Les charges d'impôt sur les sociétés des succursales, qui n'entrent pas dans l'intégration fiscale, sont respectivement les suivantes :

- 1 590 K€ (1 590 432 €) pour BPCE LEASE MADRID
- 5 962 K€ (5 962 086 €) pour BPCE LEASE MILAN

## BPCE LEASE

L'ensemble a donc généré sur l'année un produit d'impôt sur les sociétés de 12 010 K€ (12 010 248 €).

BPCE LEASE ne verse pas de rémunération directe à ses dirigeants (Administrateurs, PDG, DG, DG délégué) au sens de l'art R.123-198-1 du Code de commerce.

Le montant des jetons de présence versé en 2022 au titre de 2021 aux membres du Conseil d'Administration s'est élevé à 18 000 euros.

En application du règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014, BPCE LEASE n'établit pas de comptes consolidés.

Ses comptes individuels sont intégrés dans les comptes consolidés de BPCE SA dont le siège se situe au 7 Germaine Sablon 75013 PARIS et du Groupe BPCE.

### III – Informations sur les postes du bilan, du hors bilan et du compte de résultat

#### NOTE 1 – BILAN

##### 1.A Créances sur les établissements de crédit

en milliers d'euros	Durée restant à courir					Total 31/12/22
	<=3 mois	3 mois - 1 an	1 an - 5 ans	>=5 ans	Non ventilées	
<b>Créances à vue</b>						
- Comptes ordinaires	420 538	0	0	0	0	420 538
- Créances garants						
- Créances partenaires	15 561	0	0	0	0	15 561
<b>Créances à terme</b>						
- Comptes et prêts à terme	60 481					60 481
- Créances rattachées	248					248
- Autres sommes dues						
<b>Total</b>	<b>496 828</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>496 828</b>

##### 1.B Participations et parts dans les entreprises liées

en milliers d'euros	Valeur brute comptable		Provisions		Valeur nette 31/12/22	Dotation 2022	Reprise 2022
	31/12/21	31/12/22	31/12/21	31/12/22			
Certificats d'association							
Parts dans les sociétés financières	582 842	582 842	41 154	43 665	539 177	2 510	0
<b>Total</b>	<b>582 842</b>	<b>582 842</b>	<b>41 154</b>	<b>43 665</b>	<b>539 177</b>	<b>2 510</b>	<b>0</b>

##### 1.C Crédit-bail, location avec option d'achat et location simple

en milliers d'euros	Valeur brute comptable 31/12/21	Immobilisations					Valeur brute comptable 31/12/22	Immo. nettes 31/12/22
		Augmentations			Diminutions			
		Acquisitions	Transferts	Apports	Transferts	Cessions		
Crédit-bail Mobilier et LOA en location	10 934 296	3 494 148	0	0	37 590	1 762 457	12 628 397	5 915 810
Crédit-bail Immobilier en location	275 832	24 460	0	0	0	4 102	296 190	192 646
Location Financière	1 462 960	551 397	0	0	410	430 147	1 583 800	733 577
Location simple	3 482	0	0	0	0	0	3 482	1 299
I.T.N.L.	25 454	-329	38 159	0	0	35 795	27 489	2 441
Cout de transaction CRC	17 601	2 132	0	0	0	-101	19 835	19 835
Clients collectifs et impayés	160 237	0	0	0	0	30 334	129 904	129 904
Clients douteux	24 307	-255	0	0	0	117	23 935	14 522
Indemnités de résiliation	58 803	0	0	0	0	2 457	56 346	808
<b>Total</b>	<b>12 962 972</b>	<b>4 071 553</b>	<b>38 159</b>	<b>0</b>	<b>38 000</b>	<b>2 265 308</b>	<b>14 769 377</b>	<b>7 010 840</b>

**BPCE LEASE**

Amortissements & Dépréciations							
en milliers d'euros	Valeur comptable 31/12/21	Amortissements & Dépréciations					Valeur comptable 31/12/22
		Augmentations			Diminutions		
		Dotations	Transferts	Apports	Transferts	Reprises	
Crédit-bail Mobilier et LOA en location	5 966 294	2 210 044	0	0	19 172	1 444 578	6 712 588
Crédit-bail Immobilier en location	91 867	13 919	0	0	0	2 241	103 545
Location financière	786 683	302 099	0	0	134	238 426	850 222
Location simple	2 184	0	0	0	0	0	2 184
I.T.N.L.	23 736	447	19 418	0	0	18 553	25 047
Clients douteux	10 530	2 627	0	0	0	3 745	9 413
Indemnités de résiliation	58 733	4 717	0	0	0	7 912	55 538
Perte en capital							
<b>Total</b>	<b>6 940 027</b>	<b>2 533 853</b>	<b>19 418</b>	<b>0</b>	<b>19 306</b>	<b>1 715 455</b>	<b>7 758 537</b>

**1.D Tableaux de classement des créances, provisions et décotes**

en milliers d'euros	31/12/22	Créances			Total
		Saines	Douteuses	Douteuses compromises	
Créances sur établissement de crédit		496 827	0	0	496 827
Créances sur la clientèle		255 404	0	0	255 404
Créances sur crédit bail mobilier		12 752 118	66 446	14 398	12 832 962
Créances sur crédit bail immobilier		296 190	0	0	296 190
Créances sur location Financière		1 635 366	1 631	367	1 637 365
Créances sur location Simple		3 482	0	0	3 482
Provision sur la clientèle		0	0	0	0
Provisions sur créances crédit bail (loyer)		0	-51 356	-11 805	-63 161
Provisions sur créances location Financière (loyer)		-623	-1 461	-329	-2 413
Provisions sur créances location Simple (loyer)		-2 184	0	0	-2 184
Provisions dépréciation crédit bail (capital)		0	-6 306	0	-6 306
Provisions dépréciation location financière (capital)		0	0	0	0
Provisions dépréciation ITNL - CBM		-4 744	0	0	-4 744
Provisions dépréciation ITNL - LF		-147			-147
Amortissement CBM LOA		-6 724 047	0	0	-6 724 047
Amortissement CBI		-103 545	0	0	-103 545
Amortissement LS		-852 614	0	0	-852 614
<b>Total</b>		<b>7 751 484</b>	<b>8 954</b>	<b>2 632</b>	<b>7 763 071</b>

en milliers d'euros	31/12/22	Encours Financier			Total
		Saines	Douteuses	Restructurées	
Créances sur crédit Bail		6 810 204	12 468	12 629	6 835 301
Créances sur location financière		677 040	287	558	677 885

**1.E Immobilisations incorporelles et corporelles**

## BPCE LEASE

en milliers d'euros	Valeur brute comptable 31/12/21	Immobilisations			Valeur brute comptable 31/12/22	Immob. Nettes 31/12/22
		Augmentation	Diminution	Apports		
<b>Immobilisations incorporelles</b>						
Logiciels et projets	36 070	647	490	0	36 227	8 140
Autres immobilisations incorp	842	0	0	0	842	842
Fonds de commerce	14 406	0	0	0	14 406	14 406
Immobilisation en cours	2 476	11 258	6 685	0	7 049	7 049
Malis technique de fusion	7 481	0	0	0	7 481	0
<b>Immobilisations corporelles</b>						
Installations, Agencements, Amé.	2 420	10	7	0	2 423	225
Mobilier et matériels de bureau	2 532	6	0	0	2 538	135
Matériel de transport						
<b>Total</b>	<b>66 227</b>	<b>11 921</b>	<b>7 182</b>	<b>0</b>	<b>70 966</b>	<b>30 797</b>

en milliers d'euros	Amortissements				
	31/12/21	Dotations	Reprises	Reclassement	31/12/22
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Logiciels et projets	25 025	3 552	490	0	28 087
Autres immobilisations incorp	0	0	0	0	0
Malis technique de fusion	7 473	8	0	0	7 481
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Installations, Agencements, Amé.	1 644	563	9	0	2 198
Mobilier et matériels de bureau	2 363	40	0	0	2 403
Matériel de transport					
<b>Total</b>	<b>36 505</b>	<b>4 163</b>	<b>499</b>	<b>0</b>	<b>40 169</b>

### 1.F Autres actifs

en milliers d'euros	31/12/22	31/12/21
Primes : CAP achetés	0	68
Etat : crédit de TVA et demande de remboursement de TVA	207 604	117 977
Etat : créance IS et autres organismes	4 647	11
Autres débiteurs divers	31 593	28 008
<b>Total</b>	<b>243 844</b>	<b>146 064</b>

### 1.G Comptes de régularisation (actif)

en milliers d'euros	31/12/22	31/12/21
Chèques et A.V.P. à l'encaissement		
Produits à recevoir des sociétés du groupe		
Autres produits à recevoir	5 490	8 446
Charges constatées d'avances et Autres comptes de régularisation	2 472	2 022
<b>Total</b>	<b>7 962</b>	<b>10 469</b>

### 1.H Dettes sur les établissements de crédit

en milliers d'euros	Durée restant à courir					Total 31/12/22
	<=3 mois	3 mois - 1 an	1 an - 5 ans	>=5 ans	Non ventilées	
<b>Dettes à vue</b>						
- Comptes ordinaires	168 349	0	0	0	0	168 349
- Garants	1 932					1 932
- Dettes partenaires	25 056	0	0	0	0	25 056
<b>Dettes à terme</b>						
- Emprunts à terme :	406 549	2 537 294	4 514 495	167 217	0	7 625 555
- Dettes rattachées	-34 904	0	0	0	0	-34 904
<b>Total</b>	<b>566 982</b>	<b>2 537 294</b>	<b>4 514 495</b>	<b>167 217</b>	<b>0</b>	<b>7 785 988</b>

**1.I Dettes représentées par un titre**

en milliers d'euros	31/12/22	31/12/21
Titres de créances négociables	5 000	10 000
Créances rattachées sur TCN	169	46
<b>Total</b>	<b>5 169</b>	<b>10 046</b>

**1.J Autres passifs**

en milliers d'euros	31/12/22	31/12/21
Dépôts de garantie	2 831	3 127
Prime CAP vendus	0	0
Dettes sur l'état, TVA non encaissée	65 419	76 708
Autres dettes fiscales	2 662	77
Dettes sociale	20 276	19 492
Fournisseurs	190 320	55 527
Subventions	14 502	14 388
Autres créditeurs divers	25 731	23 218
<b>Total</b>	<b>321 741</b>	<b>192 536</b>

**1.K Opérations avec la clientèle**

en milliers d'euros	31/12/22	31/12/21
Comptes créditeurs à terme	758	432
Autres sommes dues		
<b>Total</b>	<b>758</b>	<b>432</b>

**1.L Comptes de régularisation (passif)**

en milliers d'euros	31/12/22	31/12/21
Loyers comptabilisés d'avance	127 243	111 719
Autres comptes de régularisation	35 536	28 049
<b>Total</b>	<b>162 779</b>	<b>139 768</b>

**1.M Provisions pour risques et charges**

en milliers d'euros	31/12/21	Provisions				31/12/22
		Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variations	
Opérations non bancaires ou connexes						
Provisions pour charges de retraite IFC	3 352	435	0	2		3 785
Provisions pour charges de retraite	1 555	0	0	158		1 397
Provision pour médailles du travail	3 134	30	0	468		2 696
Autres provisions						
Opérations bancaires ou connexes						
Liées aux engagements par signatures	8 608	4 125	2 510	2 373		7 850
Autres provisions	4 668	1 369	11	506		5 520
Autres opérations pour risques et charges	15 376	18 815	6 239	0	0	27 952
<b>Total</b>	<b>36 693</b>	<b>24 772</b>	<b>8 759</b>	<b>3 506</b>	<b>0</b>	<b>49 200</b>

## Détail des engagements sur retraite complémentaire CAR

<i>en milliers d'euros</i>	<b>Engagement brut</b>	Actifs en couverture	<b>Engagement net</b>
<b><u>Engagement au 31/12/2022</u></b>			
Eléments comptabilisés (provision comptable social)	3 816	2 419	<b>1 397</b>
<i>dont changement de méthode</i>	0	0	<b>0</b>
Ecart actuariels non enregistrés	(34)	436	<b>(470)</b>
Changements de régime restant à étaler	0	0	<b>0</b>
<b>Engagement total</b>	<b>3 782</b>	<b>2 855</b>	<b>927</b>

## Détail des engagements sur indemnités de fin de carrière

<i>en milliers d'euros</i>	<b>Engagement brut</b>	Actifs en couverture	<b>Engagement net</b>
<b><u>Engagement au 31/12/2022</u></b>			
Eléments comptabilisés (provision comptable social)	7 538	4 245	<b>3 293</b>
<i>dont changement de méthode</i>	0	0	<b>0</b>
Ecart actuariels non enregistrés	(512)	600	<b>(1 112)</b>
Changements de régime restant à étaler	0	0	<b>0</b>
<b>Engagement total</b>	<b>7 027</b>	<b>4 845</b>	<b>2 182</b>

## Détail des engagements sur médailles du travail

<i>en milliers d'euros</i>	<b>Engagement brut</b>	Actifs en couverture	<b>Engagement net</b>
<b><u>Engagement au 31/12/2022</u></b>			
Eléments comptabilisés (provision comptable social)	2 696	0	<b>2 696</b>
<i>dont changement de méthode</i>	0	0	<b>0</b>
Ecart actuariels non enregistrés	0	0	<b>0</b>
Changements de régime restant à étaler	0	0	<b>0</b>
<b>Engagement total</b>	<b>2 696</b>	<b>0</b>	<b>2 696</b>

## m-bis) Fonds pour risques bancaires généraux

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/21	Augmentation	Diminution	Autres Variations	31/12/22
Fonds pour risques bancaires généraux	1 742	0	0	0	1 742
<b>Total</b>	<b>1 742</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 742</b>

## 1.N Capitaux propres

en milliers d'euros	31/12/21 avant affect. du résultat	Résultat 31/12/22	Résultat 31/12/21	Affectation du résultat	Distribution dividende	Autres Variations	Augmentation de capital	Impact Chgt de méthode *	31/12/22
Capital	354 096	0	0	0	0	0	0	0	354 096
Primes	117 198	0	0	0	0	0	0	0	117 198
Réserve légale	21 152	0	0	0	0	0	0	0	21 152
Report à nouveau	-137 122	0	0	-23 994	0	0	0	0	-161 116
Dividendes					0				
Résultat	-23 994	-73 853	23 994	0	0	0	0	0	-73 853
<b>Total</b>	<b>331 330</b>	<b>-73 853</b>	<b>23 994</b>	<b>-23 994</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>257 477</b>

## NOTE 2 – HORS BILAN

## 2.A Opérations sur instruments financiers à terme

Opérations sur instruments de taux d'intérêts à terme en milliers d'euros	31/12/22 Notionnel	Durée résiduelle			31/12/21 Notionnel	31/12/22 Juste valeur
		moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans		
<b>Contrats de gré à gré</b>						
Contrats d'échange de taux	4 075 921	282 488	1 989 896	1 803 537	1 155 250	142 019
COLLAR - Partie Floor	0	0	0	0	0	0
FRA						
Achats de CAPS - dont partie Cap / Collar					0	

## 2.B Engagements donnés

ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNES en milliers d'euros		Engagements au 31/12/2022	Engagements au 31/12/2021
<b>Engagements donnés</b>			
Engagements de financement		1 393 539	955 065
Engagement de garantie		60 205	1 047 136
	CICOBAIL	0	
	BPCE BAIL	0	
	BATIROC	5 901	
	RATP	1 451	
	IFT NATIXIS	50 453	
	GARANTIE BP SUI	1 500	
	BPCE ENERGECO	900	
Valeurs données en garantie		0	0

## 2.C Engagements reçus

ENGAGEMENTS HORS BILAN RECUS en milliers d'euros	Encours Garantie 2022	Encours Garantie 2021
<b>Engagements reçus</b>		
Engagements de financement	110 000	110 000
Engagements de garantie	4 126 445	3 737 529
Autres engagements reçus	0	0

## NOTE 3 – COMPTE DE RESULTAT

## 3.A Intérêts charges et produits assimilés

<b>Produits</b> en milliers d'euros	31/12/22	31/12/21
Intérêts sur comptes ordinaires	357	0
Intérêts prêts aux filiales	-177	-6
Revenus des prêts	4 651	3 335
Autres Produits financiers	10	251
Intérêts sur instruments de hors bilan	194	5 709
Produits sur instruments de taux	17 292	3 344
Intérêts sur emprunts négatifs	16 366	33 880
<b>Total</b>	<b>38 693</b>	<b>46 513</b>

<b>Charges</b> en milliers d'euros	31/12/22	31/12/21
Intérêts sur comptes ordinaires	-4	-55
Intérêts sur emprunts et comptes débiteurs	-25 316	-14 188
Intérêts sur valeurs données en pension à terme	-133	-119
Intérêts sur opérations avec la clientèle		
Commissions de caution ayant la nature d'intérêts	-4 448	-4 967
Autres intérêts et charges assimilées	-2	0
Charges sur instruments de taux	-29 936	-10 139
<b>Total</b>	<b>-59 839</b>	<b>-29 468</b>

## 3.B Opérations de crédit bail et de LOA

<b>Produits</b> en milliers d'euros	31/12/22	31/12/21
Loyers	2 280 986	2 025 492
Indemnités de résiliation	1 245	3 424
Plus-values de cessions	41 535	64 572
Dotations aux provisions sur intérêts	-8 592	-8 601
Reprises de provisions CB	15 551	19 816
Pertes sur créances	-11 441	-13 982
Récupération sur créances amorties	495	598
Autres produits	47 608	40 755
<b>Total</b>	<b>2 367 387</b>	<b>2 132 074</b>

<b>Charges</b> en milliers d'euros	31/12/22	31/12/21
Dotations aux amortissements	-2 229 835	-1 974 708
Dotations aux provisions risque et charges	-3 513	-7 349
Moins-values de cessions	-131 381	-137 415
Dotations aux provisions CB	-5 848	-2 164
Versements liés aux garantie données aux filiales	-863	0
Autres charges	-14 881	-12 666
<b>Total</b>	<b>-2 386 321</b>	<b>-2 134 301</b>

**BPCE LEASE**

<b>Produits</b> en milliers d'euros	31/12/22	31/12/21
Loyers	323 572	290 877
Indemnités de résiliation	36	20
Plus-values de cessions	22 408	22 644
Récupération sur créances amorties	6	17
Dotation aux provisions	-404	-419
Reprise aux provisions	1 872	1 622
Pertes sur créances	-50	-932
Dotations aux provisions LF	0	0
Autres produits	1 024	983
<b>Total</b>	<b>348 464</b>	<b>314 812</b>

<b>Charges</b> en milliers d'euros	31/12/22	31/12/21
Dotations aux amortissements	-315 652	-291 861
Moins-values fiscales et valeur des achats SEP	-17 267	-16 114
Autres charges	-389	-389
Reprises aux provisions LF	-3 730	0
<b>Total</b>	<b>-337 028</b>	<b>-308 364</b>

**3.C Opérations de location simple**

<b>Produits</b> en milliers d'euros	31/12/22	31/12/21
Loyers	61	57
Plus-values fiscales		
Autres produits	0	0
<b>Total</b>	<b>61</b>	<b>57</b>

<b>Charges</b> en milliers d'euros	31/12/22	31/12/21
Dotations aux amortissements		
Dotations aux provisions Immeuble LS		
Moins-values fiscales		
Autres charges		
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**3.D Produits et charges de commissions**

<b>Produits</b> en milliers d'euros	31/12/22	31/12/21
Commissions d'engagement	1 224	323
Commissions de garanties BPI	524	316
<b>Total</b>	<b>1 748</b>	<b>639</b>

**BPCE LEASE**

<b>Charges</b> en milliers d'euros	31/12/22	31/12/21
Commissions de caution		
Commissions d'apport	-27 775	-25 230
Autres commissions versées	-1 634	-1 293
<b>Total</b>	<b>-29 409</b>	<b>-26 523</b>

**3.E Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation**

en milliers d'euros	31/12/22	31/12/21
Gain sur opérations de change	634	486
Perte sur opérations de change	-707	-882
Gains sur titres de transaction		
<b>Total</b>	<b>-73</b>	<b>-396</b>

**3.F Titres à revenu variable**

en milliers d'euros	31/12/22	31/12/21
Dividendes BPCE ENERGECO	9 298	11 305
Dividendes BPCE BAIL	12 548	4 646
Dividendes CICOBAIL	200	3 526
Dividendes BPCE LEASE IMMO	0	543
Dividendes CO ASSUR	816	970
Dividendes BPCE LEASE REUNION	5 501	5 731
Dividendes SUD OUEST BAIL	346	484
Dividendes INTERCOOP	932	1 408
Dividendes LEASE EXPANSION	730	0
Dividendes BATI LEASE	2 199	4 706
Dividendes BPCE LEASE NOUMEA	1 563	4 948
Dividendes BPCE LEASE TAHITI	3 109	0
<b>Total</b>	<b>37 242</b>	<b>38 267</b>

**3.G Autres charges et produits d'exploitation**

en milliers d'euros	31/12/22	31/12/21
Produits des activités non bancaires	1 250	1 166
Autres produits divers		
Autres charges d'exploitation bancaire	-92	-8
<b>Total</b>	<b>1 158</b>	<b>1 158</b>

### 3.H Charges générales d'exploitation

en milliers d'euros	31/12/22	31/12/21
Salaires et traitements	-38 805	-36 067
Charges sociales	-21 140	-20 481
Intéressement et participation	-6 889	-6 654
Impôts et taxes sur rémunération	-6 784	-4 615
Dotations aux provisions pour risques fiscales	0	0
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	328
Dotations aux provisions pour charges de personnel	-474	-927
Charges refacturées aux sociétés du groupe	73 162	69 625
Autres frais administratifs	-66 366	-62 733
<b>Total</b>	<b>-67 296</b>	<b>-61 524</b>

### 3.I Coût du risque

en milliers d'euros	31/12/22	31/12/21
Dotations aux prov./ créances douteuses part en capital	0	0
Reprise de prov./ créances douteuses part en capital	0	0
Solde net des prov. pour risques & charges /engagement de HB	2 510	-879
Pertes sur créances irrécupérables	0	0
Dotation à la décote sur créances restructurées	0	0
Autres dotations et reprises aux provisions	-12 566	-2 946
Garantie groupe NL	0	3 702
<b>Total</b>	<b>-10 056</b>	<b>-123</b>

### 3.J Résultat sur actif immobilisé

en milliers d'euros	31/12/22	31/12/21
Perte sur actif immobilisé - Titres	0	0
Perte sur actif immobilisé - Dépréciation mali technique	-2 518	-4 781
<b>Total</b>	<b>-2 518</b>	<b>-4 781</b>

### 3.K Résultat exceptionnel

en milliers d'euros	31/12/22	31/12/21
Charges exceptionnelles diverses	0	0
Produits exceptionnels divers	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**3.L Impôts sur les bénéfices**

en milliers d'euros	31/12/22	31/12/21
Impôt sur les sociétés	23 934	7 966
Impôt retenue à la source		
Crédit impôt intéressement		
Pénalités et amendes fiscales		
	<b>23 934</b>	<b>7 966</b>

Résultat avant impôt en milliers d'euros	Résultat comptable av. IS	Impôt dû 31/12/22	Contribution sur I.S. 1,5%	Contribution sur I.S. 3,3%	Crédit Impôt Famille 31/12/22	Reliquat Impôts 31/12/22	Résultat net 31/12/22
Résultat ordinaire Natixis Lease (France)	-98 430	19 563	0	0	0	0	-78 867
Résultat ordinaire Natixis Lease (Madrid)	5 729	-1 590	0	0	0	0	4 138
Résultat ordinaire Natixis Lease (Milan)	-5 086	5 962	0	0	0	0	876
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>-97 787</b>	<b>23 934</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-73 853</b>

**IV – Informations sur les postes du bilan, du hors bilan et du compte de résultat****a) Consolidation**

Les comptes individuels de BPCE LEASE sont intégrés dans les comptes consolidés de BPCE SA dont le siège social est situé au 7 Avenue Germaine Sablon 75013 PARIS.

**b) Proposition d'affectation du résultat\***

en milliers d'euros	31/12/22	31/12/21
Bénéfice après impôt	-73 853	-23 994
Réserves légales	0	0
Report à nouveau avant répartition (*)	-161 116	-137 122
Distribution de dividendes	0	0
Report à nouveau après répartition	-234 969	-161 116

\*y compris le report à nouveau Madrid

**c) Etat des créances et des dettes selon la durée restant à courir**

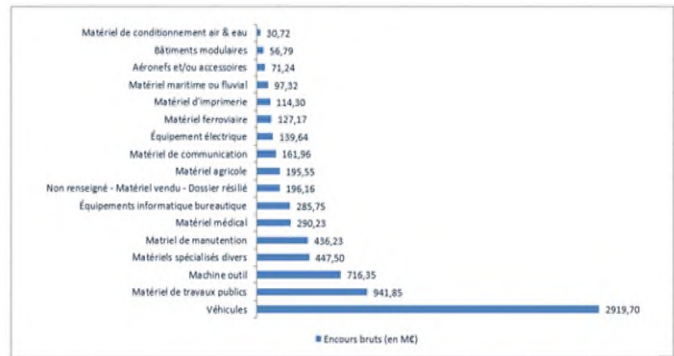
Actif en milliers d'euros	Montants Bruts 31/12/22	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	non ventilées
Banques centrales et CCP	0	0	0	0	0	0
Créances sur les établissements de crédit	496 828	496 828	0	0	0	0
Créances sur la clientèle	255 404	7 941	24 866	158 314	64 283	0
Crédit-bail et location : créances rattachées	129 904	121 163	0	0	0	8 741
Clients douteux	23 935	1 400	153	113	223	22 046
Indemnités de résiliation	56 346	0	0	0	0	56 346
<b>Total</b>	<b>962 417</b>	<b>627 332</b>	<b>25 019</b>	<b>158 427</b>	<b>64 506</b>	<b>87 132</b>

Passif	Montants 31/12/22	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	non ventilées
Dettes envers les établissements de crédit	7 785 988	566 982	2 537 294	4 514 495	167 217	0
Comptes créditeurs de la clientèle	758	758	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>7 786 746</b>	<b>567 740</b>	<b>2 537 294</b>	<b>4 514 495</b>	<b>167 217</b>	<b>0</b>

d) Ventilation sectorielle des encours

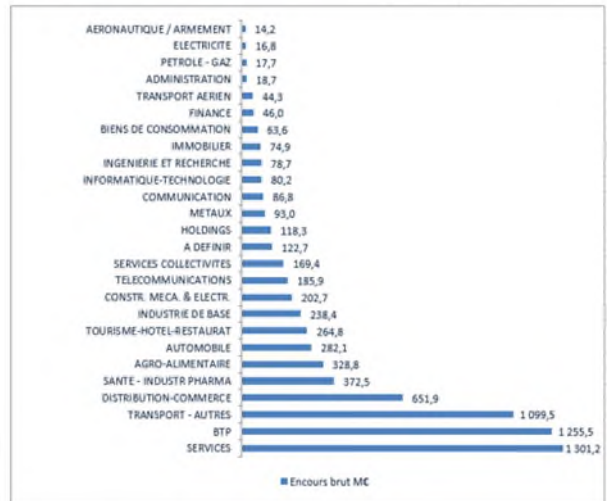
d-1) Ventilation sectorielle selon la notation Banque de France

Bien financé	Encours bruts (en M€)	Encours bruts M€ %
Véhicules	2 919,7	40%
Matériel de travaux publics	941,9	13%
Machine outil	716,3	10%
Matériels spécialisés divers	447,5	6%
Matériel de manutention	436,2	6%
Matériel médical	290,2	4%
Équipements informatique bureautique	285,6	4%
Non renseigné - Matériel vendu - Dossier résilié	196,2	3%
Matériel agricole	195,6	3%
Matériel de communication	192,0	3%
Équipement électrique	139,6	2%
Matériel ferroviaire	127,2	2%
Matériel d'imprimerie	114,3	2%
Matériel maritime ou fluvial	97,3	1%
Aéronefs et/ou accessoires	71,2	1%
Bâtiments modulaires	56,8	1%
Matériel de conditionnement air & eau	30,7	0%
<b>Total général</b>	<b>7 228,5</b>	<b>100%</b>



d-2) Ventilation sectorielle selon la nature des biens financés

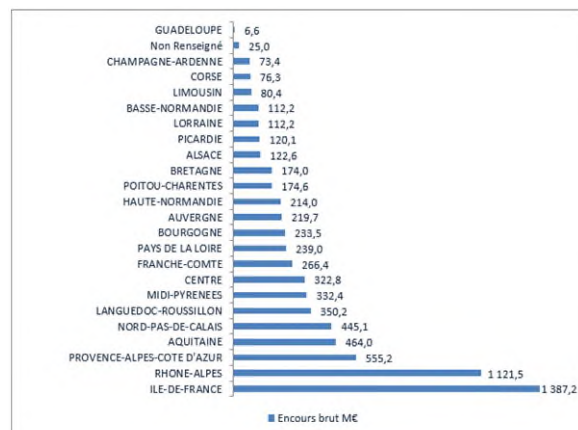
Secteur éco	Encours brut M€	Encours brut M€ %
SERVICES	1 301,2	18,00%
BTP	1 255,5	17,37%
TRANSPORT - AUTRES	1 099,5	15,21%
DISTRIBUTION-COMMERCE	651,9	9,02%
SANTE - INDUSTR PHARMA	372,5	5,15%
AGRO-ALIMENTAIRE	328,8	4,55%
AUTOMOBILE	282,1	3,90%
TOURISME-HOTEL-RESTAURAT	264,8	3,66%
INDUSTRIE DE BASE	238,4	3,30%
CONSTR. MECA. & ELECTR.	202,7	2,80%
TELECOMMUNICATIONS	185,9	2,57%
SERVICES COLLECTIVITES	169,4	2,34%
A DEFINIR	122,7	1,70%
HOLDINGS	118,3	1,64%
METAUX	93,0	1,29%
COMMUNICATION	86,8	1,20%
INFORMATIQUE-TECHNOLOGIE	80,2	1,11%
INGENIERIE ET RECHERCHE	78,7	1,09%
IMMOBILIER	74,9	1,04%
BIENS DE CONSOMMATION	63,6	0,88%
FINANCE	46,0	0,64%
TRANSPORT AERIEN	44,3	0,61%
ADMINISTRATION	18,7	0,26%
PETROLE - GAZ	17,7	0,24%
ELECTRICITE	16,8	0,23%
AERONAUTIQUE / ARMEMENT	14,2	0,20%
<b>Total</b>	<b>7 228,5</b>	<b>100%</b>



d-3) Ventilation sectorielle selon la localisation des biens financés

c-3) Ventilation sectorielle selon la localisation des biens financés

Secteur économique	Encours brut M€	Encours brut M€ %
ILE-DE-FRANCE	1 387,2	19,19%
RHONE-ALPES	1 121,5	15,52%
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	555,2	7,68%
AQUITAINE	464,0	6,42%
NORD-PAS-DE-CALAIS	445,1	6,16%
LANGUEDOC-ROUSSILLON	350,2	4,84%
MIDI-PYRENEES	332,4	4,60%
CENTRE	322,8	4,47%
FRANCHE-COMTE	266,4	3,69%
PAYS DE LA LOIRE	239,0	3,31%
BOURGOGNE	233,5	3,23%
Auvergne	219,7	3,04%
HAUTE-NORMANDIE	214,0	2,96%
POITOU-CHARENTES	174,6	2,42%
BRETAGNE	174,0	2,41%
ALSACE	122,6	1,70%
PICARDIE	120,1	1,66%
LORRAINE	112,2	1,55%
BASSE-NORMANDIE	112,2	1,55%
LIMOUSIN	80,4	1,11%
CORSE	76,3	1,06%
CHAMPAGNE-ARDENNE	73,4	1,02%
Non Renseigné	25,0	0,35%
GUADELOUPE	6,6	0,09%
<b>Total</b>	<b>7 228,5</b>	<b>100%</b>



### e) Principaux éléments concernant les entreprises liées et le réseau des Banques Populaires et Caisses d'Épargne

en milliers d'euros	Filiales	Natixis	BPCE	Banques Populaires Régionales
Prêts à terme auprès des Ets de crédit	232 915	202 997		
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit		259 841	7 024 296	438 091
Charges financières	147	1 567	27 488	1 072
Produits financiers	201	196	15 943	26
Commissions payées au titre des apports de contrats				27 776
Commissions payées au titre des garanties reçues		0		3 854

### f) Effectif par catégorie socio-professionnelle

	31/12/22	31/12/21
Employés	272	281
Cadres	395	373
<b>Total</b>	<b>667</b>	<b>654</b>

### g) Participations

en milliers d'euros	% détenu	Capital de la Société	Capitaux propres (yc résultat Hors Subv. d'investissement et Prov. réglementées)	Nbre d'actions ou de parts	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Dividendes versés en 2021	Chiffre d'affaires 2022	Résultat social 2022
A) Renseignements détaillés									
1- Filiales									
TTRES BPCE Lease Immo	100,00%	62 029	84 589	3 876 827	60 775	60 775		635 848	16 334
TTRES ENERGECO	100,00%	8 320	19 963	520 000	14 785	14 785	9 298	38 247	8 822
TTRES BPCE BAIL	100,00%	154 868	203 404	3 970 980	194 142	194 142	12 548	114 209	6 587
TTRES CO ASSUR	100,00%	40	178	2 500	1 562	1 562	816	2 296	881
TTRES CICOBAIL	77,14%	103 887	189 679	4 006 715	194 407	150 742	200	106 461	5 711
TTRES BPCE LEASE REUNION	100,00%	8 000	16 230	66 115	15 151	15 151	5 501	150 180	5 184
TTRES BPCE LEASE TAHITI	100,00%	2 866	3 630	62 174	4 346	4 346	3 109	13 417	281
TTRES BPCE LEASE NOUMEA	99,09%	2 200	3 567	10 781	7 118	7 118	1 563	-17	-533
TTRES BPCE CAR LEASE	100,00%	5 184	54 614	22 940	35 510	35 510	0	171 604	-5 658
TTRES SUD OUEST BAIL	100,00%	5 000	5 471	326 799	5 634	5 634	346	25 209	280
TTRES BATILEASE	99,88%	9 367	44 927	467 767	33 891	33 891	2 199	69 875	2 978
TTRES INTERCOOP	100,00%	4 856	9 651	485 628	5 000	5 000	932	9 237	1 321
TTRES VERTE VALLEE	0,20%	8	370	1	7	7	0	0	169
TTRES LEASE EXPANSION	100,00%	1 580	2 378	98 750	2 513	2 513	730	40 993	639
TTRES BPCE PERSONAL CAR LEASE	100,00%	8 000	8 148	80 000	8 000	8 000	0	674	-185
PARTS GIE BPCE ACHATS	0,00%			2	0	0			

Informations non disponibles

**h) Répartition de l'actionnariat 31/12/2022**

actionnaires	Nombre d'actions	Montant nominal	Montant du capital	% du capital
BPCE	16 702 645	21,2	354 096 074	100
<b>Total</b>	<b>16 702 645</b>	<b>21,2</b>	<b>354 096 074</b>	<b>100</b>

**i) Honoraires des Commissaires aux comptes**

Les honoraires \* sont conformes aux lettres de mission. Ces honoraires sont complétés de 8 K€ au titre de la procédure convenue réalisée sur le FRU, conformément aux exigences imposés par le SRB.

en milliers d'euros	31/12/22	31/12/21
Price Waterhouse Coopers	97	93
Price Waterhouse Coopers - Services Autres que la Certification des Comptes - Autorisés par la réglementation - (SACC 1)	3	3
Deloitte	99	95
Deloitte - Services Autres que la Certification des Comptes - Autorisés par la réglementation - (SACC 1)	3	3
Deloitte - Services Autres que la Certification des Comptes - Pré-Autorités - (SACC 2)	8	8
<b>Total</b>	<b>210</b>	<b>202</b>

\* y compris les honoraires liés à la mission de certification des comptes concernant les succursales de Madrid et Milan